



# Règlement

**Toute personne inscrite au dispositif OBJECTIF NAGE s'engage à respecter et suivre ce règlement.**

## INSCRIPTION

La participation à l'opération OBJECTIF NAGE ne peut prendre effet que lorsque la fiche d'inscription est dûment complétée et remise à l'éducateur sportif en charge de l'animation.

L'inscription au cycle ainsi que la participation aux 10 séances est obligatoire.

Chaque participant s'engage à respecter l'éducateur sportif, le matériel et les locaux éventuels.

En cas d'absence répétée et injustifiée, l'éducateur sportif se réserve le droit de refuser toute personne initialement inscrite.

## RESPONSABILITÉ

Pour les mineurs, les parents ou le responsable désigné par la famille, doivent amener et présenter l'enfant auprès de l'éducateur et ne doivent en aucun cas le laisser seul avant l'heure de début de la leçon. Ils doivent également venir récupérer l'enfant à l'issue de chaque leçon de natation. Cette disposition ne s'applique pas aux enfants qui bénéficient d'une autorisation d'arriver et de quitter seul le dispositif mentionné sur la fiche d'inscription.

## SANTÉ

Les personnes ayant un souci de santé, n'interdisant pas la pratique de la natation (asthme, diabète...) devront le préciser sur la fiche d'inscription. Ils devront également en informer l'éducateur sportif et se munir du traitement avec l'ordonnance au bord de l'espace d'apprentissage.

## MATÉRIEL

Chaque participant devra se munir d'un maillot de bain (slip de bain de préférence), d'une serviette de bain et si possible d'une paire de lunettes de natation.

## REGLEMENTATION COVID 19

- Respect de la distanciation : 2 mètres entre chaque pratiquant dynamique et 1 mètre en statique.
- Respect des gestes barrières/protecteurs : lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique, port du masque, ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser, éternuer/tousser dans son coude
- Les collations et l'hydratation doivent être traitées gérées individuellement (bouteilles personnalisées par exemple).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviettes, bonnet de bain, bouteille/gourde...) doit-être proscrit.
- Changement des enfants en dehors d'éventuels vestiaires disponibles.
- Le matériel commun sera nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.
- Informer l'éducateur Objectif Nage en cas de symptômes, de suspicion, de test positif ou de cas contact d'un bénéficiaire inscrit au dispositif.

**Pour les personnes ayant contracté la COVID-19 et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par la COVID-19 une consultation médicale est nécessaire pour toute reprise.**

**Le Département de la Gironde organisateur de l'activité dégage toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.**